

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE VAUDHERLAND
« INSTALLATION D'UN SECTEUR DE RENOUVELLEMENT URBAIN SITUÉ EN ZONE C
DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE PARIS-CHARLES DE GAULLE »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2025 Monsieur le Directeur Départemental des Territoires a prescrit dans la commune de Vaudherland l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'instauration d'un secteur de renouvellement urbain situé en zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle.

L'enquête publique est organisée en application des articles R123-3 à R123-29 du code de l'environnement.

Par ordonnance en date du 16 juillet 2025, le président du tribunal administratif de Cergy a désigné :

- Monsieur Maurice FLOQUET, commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête publique;
- Monsieur Rémy PIEDVACHE, commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement de Monsieur Maurice FLOQUET

Cette enquête se déroulera **du lundi 20 octobre au mercredi 12 novembre 2025 inclus**.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Vaudherland, siège de l'enquête et mis à la disposition du public afin que toute personne puisse en prendre connaissance et y consigner ses observations éventuelles, ceci aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- Lundi - Vendredi : 8h30 – 12h00 ; 13h30 – 17h ;

Monsieur Maurice FLOQUET a été désigné commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Vaudherland :

- **le lundi 20 octobre 2025 de 14h à 17h ;**
- **le vendredi 31 octobre 2025 de 14h à 17h ;**
- **le mercredi 12 novembre 2025 de 14h à 17h ;**

afin de recevoir les observations et les déclarations des intéressés.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie concernée et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Il pourra également adresser ses observations par écrit, à l'attention exclusive de Monsieur Maurice FLOQUET en mairie de Vaudherland, siège de l'enquête. Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr), ainsi que sur le site interne dédié au projet : <https://www.registre-numerique.fr/naudherland>

L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise.

Le présent avis sera publié par les soins du préfet du Val-d'Oise et en caractères apparents, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise. Le même avis sera affiché en mairie de Vaudherland au moins 15 jours avant le début de l'enquête, soit le 6 octobre 2025 et devra le rester jusqu'à la fin de celle-ci, soit le 12 novembre 2025 inclus. Il sera publié sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr).